

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 1









UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une unité paysagère du département. D'après le quide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN - Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
 Admin express 2022 > IGN
- Aumin express 2022 > ION
- Monuments historiques et SPR
- > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères. Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

«Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001.»

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'encarts jaunes arrondis. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'encarts bleus rectangulaires.

Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

«Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ▶ Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

«Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage.» (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel)

Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ▶ Voir annexe méthodologique des ateliers.

«Titre ou citation»

Analyse en une phrase.

> Voir p. référence en annexe

Éléments issus de l'analyse sociologique.

LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

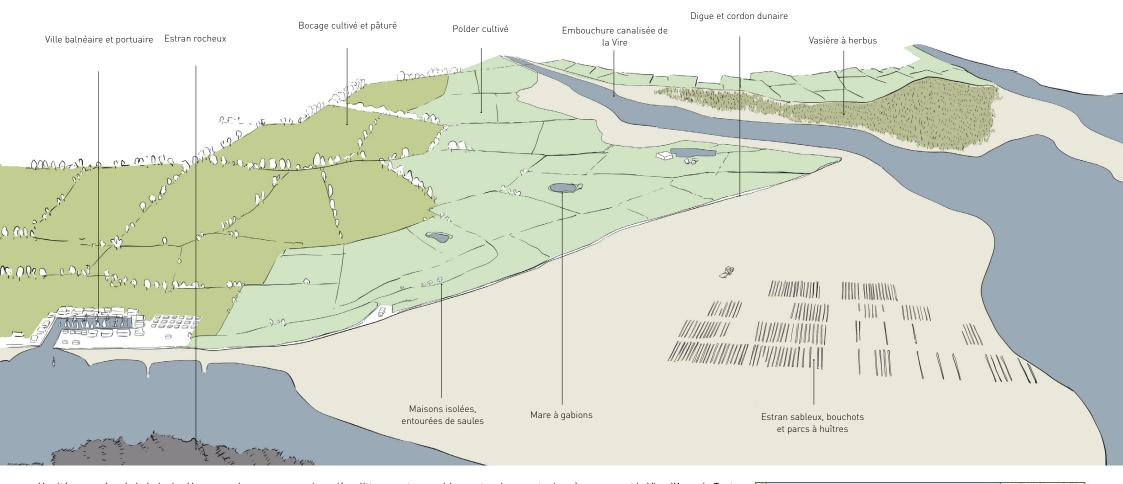
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

	Mode d'emploi du livret	2
	Sommaire	3
	À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES		5
	Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
	Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES		10
	La géologie	12
	Le relief et l'hydrographie	13
	L'agriculture et les boisements	14
	L'urbanisation, les équipements et les sites protégés	15
	Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
	Les représentations sociales paysagères	17
	Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES		22
5111001011251711671021125	L'estran mouvant aux portes du Bessin	23
	- L'estran sableux et rocheux	24
	- Le front littoral gagné sur la mer	26
	- Le haut pays	28
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS		30
	Grandes tendances des évolutions	32
	Exemple d'un secteur représentatif	33
	Évolutions et enjeux par structure paysagère	34
	Les communes de l'unité paysagère	42

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère de la baie des Veys, ses plages, ses marais arrière-littoraux et ses polders est un large estuaire où convergent la Vire, l'Aure, la Taute et la Douve. Cet estuaire marque la limite nord entre le Calvados et le département de la Manche. Le vaste espace maritime est contenu entre deux traits de côte distants d'environ 5 kilomètres. Cette étendue marine découvre un immense estran à marée basse, perçu comme un gigantesque désert de sable. L'unité à cheval sur les deux départements marque une transition, un événement marquant entre Cotentin et littoral du Calvados. Cette baie de transition administrative devient un territoire de marais révélé, en partie géré par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

La baie des Veys tire son nom du fait que l'on pouvait traverser la baie à pied ou à cheval à marée basse. Veys signifie en patois «gué» c'est-à-dire un endroit où l'on peut traverser un cours d'eau à pied. Ce territoire entre terre et mer semble être, à coté des plages du Cotentin et du Débarquement une unité plus discrète, moins représentée en peinture et dans les livres d'histoire. La baie est aujourd'hui un lieu de nature et d'observation d'un environnement "naturel" devenu spectacle.



L'ensemble paysager s'étend sur le département de la **Manche**

Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite du Parc Naturel Régional
Limite d'unité paysagère épaisse
Limite d'unité paysagère nette
Limite départementale

La baie de Veys, ses plages et marais littoraux. Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.

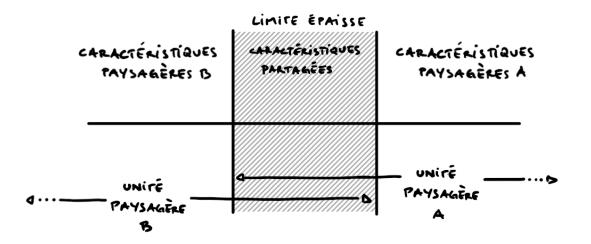


ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages :

«Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les limites nettes, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les limites « épaisses », en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « stables », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « progressives », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 3 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **17 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Identification des paysages

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

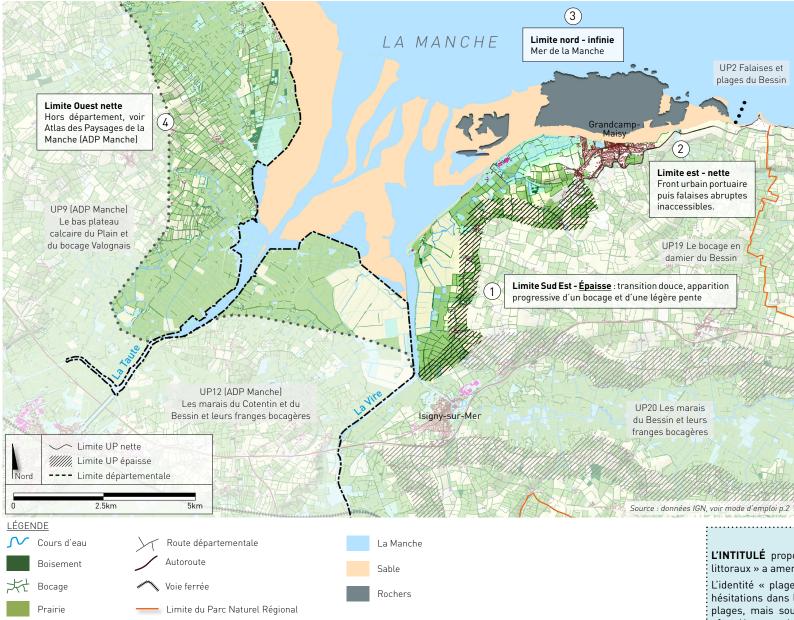
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

Nous proposons de conserver le découpage global de l'atlas de 2001 sur cette unité. L'intitulé de l'unité de 2001, « La baie des Veys », a évolué durant la rédaction de l'Atlas de la Manche. Bien qu'une proposition d'extension du périmètre de l'unité vers Cardonville ait été faite lors des ateliers, l'actualisation de l'atlas propose de conserver l'unité telle qu'elle était définie auparavant dans le Calvados tout en modifiant le nom de sorte à intégrer des termes paysagers : marais, plages et polders.

L'unité est caractérisée par le delta de plusieurs cours d'eau qui forme le fond de la baie, dont fait partie la Vire chenalisée qui marque la limite départementale avec la Manche. L'estran sableux occupé par les activités conchylicoles est séparé des marais poldérisés par une digue de quelques mètres de haut. La ville de Grandcamp-Maisy marque la limite au nord-est avec l'unité «Les falaises du Bessin». Le plateau des damiers du Bessin se distingue à l'est de l'unité par un changement dans la topographie bien moins plane et par des essences végétales moins hydrophiles que sur les polders. A l'extrême sud, la transition vers les marais du Cotentin et du Bessin se fait plus subtilement puisqu'il s'agit là aussi d'un paysage de l'eau qui reste cependant bien plus ouvert avec de grandes prairies parcourues de canaux. La grande majorité de l'unité se situe sur le département de la Manche, à l'est de la Vire et comprend le prolongement des plages et leurs marais arrière-littoraux qui à marée basse font parties intégrantes de la baie.

Dans les pages suivantes, la Baie des Veys est présentée dans sa globalité de manière succincte et de manière ciblée sur la parte située dans le Calvados.

L'INTITULÉ proposé de « La Baie des Veys, ses plages et arrièrelittoraux » a amené plusieurs points de réactions et de propositions.

L'identité « plage » qui semble ainsi mis en avant suscite quelques hésitations dans la mesure où un participant souligne «Oui, il y a des plages, mais souvent couvertes d'algues. Et puis c'est vaseux bien sûr». Un autre de compléter, « La dimension d'estuaire pourrait peutêtre davantage être soulignée ». Au fil des échanges, si un certain consensus se dégage du besoin de reprendre un peu l'intitulé, il n'y a pas eu de proposition.

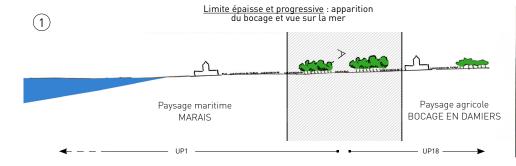
Grande culture

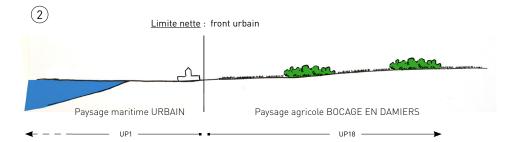
Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements

Activités économiques, artisanales et industrielles

LIMITES PAYSAGÈRES

Identification des paysages







Le polder vu depuis le bocage de Géfosse-Fontenay.



Grandcamp-Maisy vu depuis le ciel.



La baie des Veys vu depuis le canal de Carentan (© Thierry Houyel PNR des marais du Cotentin et du Bessin).



Le grand Vey vu depuis la pointe de Brévands.

1 Limite Sud

Épaisse: au sud, les paysages maritimes du marais et les paysages agricoles en forme de damiers se mêlent et créent une transition paysagère douce au niveau du coteau, à pente douce: apparition progressive du bocage, d'une légère pente et des essences moins hygrophiles que sur les polders.

(2) Limite Est

Nette: à l'est, la limite est formée par un front urbain portuaire, ville de Grandcamp-Maisy, et le début des falaises abruptes inaccessibles du Bessin. Le Moulin de Cricqueville marque la limite entre l'UP1 et l'UP2.

(3) Limite Nord

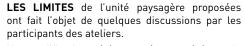
Infinie: la limite nord de l'unité est formée, comme pour les autres unités littorales, par l'horizon de la mer. Vers l'ouest les vues s'ouvrent vers la mer et la côte est du département de la Manche et sur les îtes Saint-Marcouf. On pourrait lui attribuer une grande épaisseur, entre le trait de côte de l'estran à marée basse et l'horizon, mais on peut aussi considérer qu'elle n'existe pas formellement, s'arrêtant là où l'imaginaire de chacun nous emmène, en pleine mer, en Angleterre voire plus loin. Quoi qu'il en soit, les paysages de cette unité intègrent entièrement la mer, ses pratiques et son histoire.

(3) Limite Ouest

Nette : la limite ouest de l'unité correspond au territoire côtier situé dans le département de la Manche. L'omniprésence de la côte du Cotentin dans le paysage de l'unité perçu depuis la rive du Calvados illustre un phénomène de covisibilité déterminant.

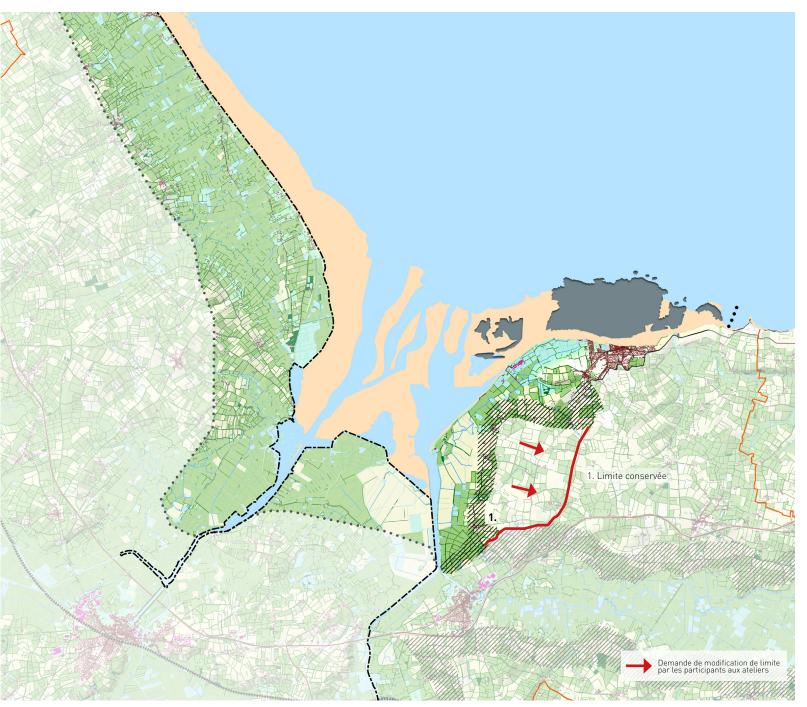
MODIFICATION DES LIMITES PAYSAGÈRES FACE AUX TENDANCES D'ÉVOLUTION

Identification des paysages



Une modification a été proposée et repérée sur la carte mentale :

- 1. L'extension assez significative de la limite sud-est pour inclure la zone de plateau agricole qui surplombe la baie, juste au pied de la ville de Cardonville.
- > La demande a été infirmée. Le basculement paysager se fait au niveau du haut du relief du coteau, marque la limite paysagère entre la baie des Veys et le plateau bocager du Bessin.





DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un Paysage... Implantation humaine Végétation + Perceptions et représentations Une partie de territoire perçue Relief - sol / Hydrographie

Composantes paysagères

Le paysage représente un «tout», un ensemble de familles thématiques, appelées «composantes», reliées par des logiques d'implantation.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple:

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sontils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

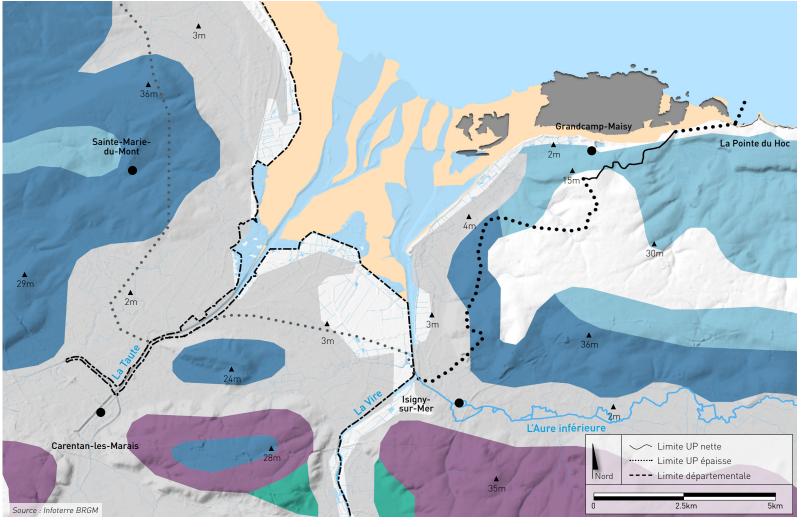
L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 3 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **34 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Composantes paysagères

LA GÉOLOGIE





La baie des Veys occupe la dépression située entre le Cotentin à l'ouest et le Calvados à l'est. C'est une région très basse, à peine située au-dessus du niveau de la mer. Des alluvions ont rempli toute la baie pour former les « marais » constitués de terrains tendres et meubles, sillonnés de canaux et inondés tous les hivers. La création d'une série de polders protégés par des digues, dans la région de Brévands a complété les effets de la sédimentation naturelle. L'immense masse de sédiments accumulés dans la baie est d'origine marine, il s'agit principalement de sables qui proviennent de l'érosion d'une part, et directement du large d'autre part.

UN ESPACE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

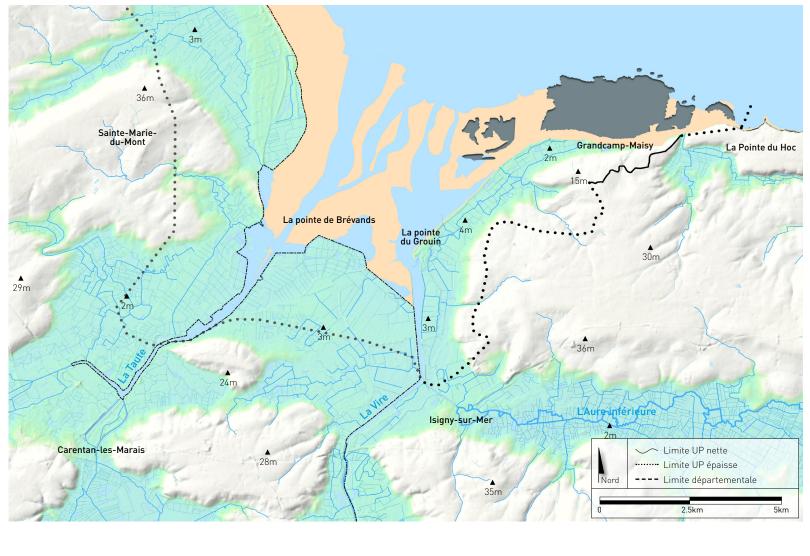
À l'Est de la baie des Veys, l'estran de Grancamp-Maisy est formé par un vaste platier rocheux constitué de calcaire.

La poldérisation d'une bonne partie du littoral peut se faire oublier au profit d'une image de nature sauvage et d'un maillage d'eau considérable et particulièrement favorable à la biodiversité.

Au-delà des polders, les sols sont composés de d'alluvions propices aux pâturages. Lorsque les terres remontent les calcaires/argiles font leur apparition dans les reliefs qui encadrent la baie.

Composantes paysagères

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE





LA PLAGE AUX PAYSAGES ÉVOLUTIFS

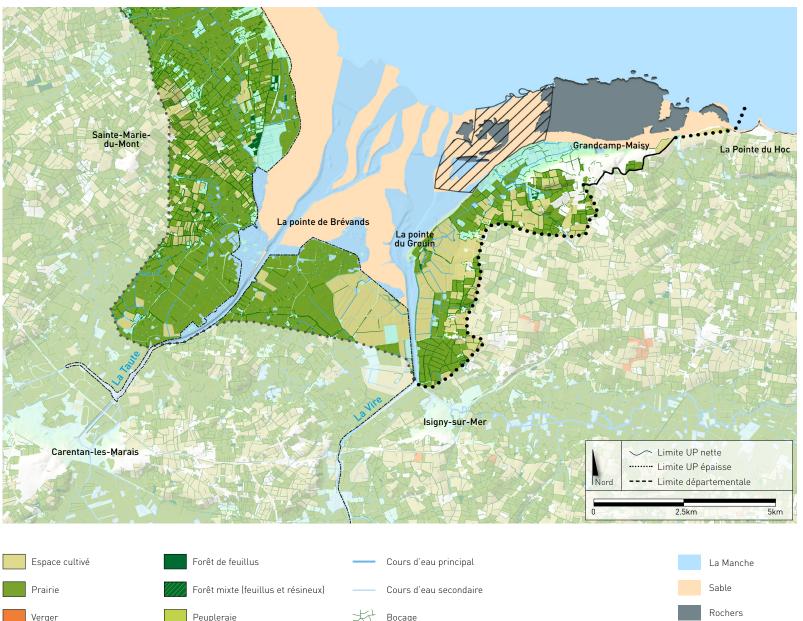
À l'est et à l'ouest de l'unité, la fluctuation des marées, particulièrement visible, marque l'estran. Le régime de marée est dit macrotidal (c'est à dire connaissant de fortes amplitudes) avec un marnage de l'ordre de 7 mètres. Ces allers et retours importants de la mer laissent visible, à marée basse, une grande surface de plage à la topographie régulière. Au centre de la baie, l'estran est composé de sable et de vase. À l'est, l'estran est composé d'une très grande surface rocheuse.

La mer recule devant la sédimentation qui comble le fond de la baie. Lors de la marée haute, les dépôts s'avancent avec la montée de la marée, les sables le long des chenaux, les vases jusqu'au bord des rivages. La vitesse d'écoulement de la marée basse étant très inférieure, une partie des dépôts n'est pas reprise et engraisse l'estran, les vases au sud et à l'ouest, les sables dans les grands bancs du centre. Et l'ensemble se déplace peu à peu vers le large.

UN SYSTÈME CANALISÉ

Le déplacement du littoral a été accentué par la main de l'homme avec la mise en place, depuis le moyen-âge, de digues et de canalisations. Aujourd'hui l'ensemble de la Baie des Veys est traversé par deux chenaux jusqu'à la pointe de Brévands et la pointe du Grouin (respectivement pour les canaux de Carentan et d'Isigny). Ils serpentent ensuite dans la Baie vers le Nord et drainent les eaux de la Douve renforcée de la Taute à Carentan la Vire recevant l'Aure à Isigny. Ces apports d'eau douce dans la Baie sont réglés en premier lieu par le fonctionnement des vannes et portes à flot qui se trouvent sur les rivières à Carentan et Isigny. En amont des diques les polders sont des espaces de pâturages et de cultures gagnés sur l'estran. Ces parcelles sont légèrement plus hautes que les herbus en contre bas. Le système paysager de la baie des Veys s'efface avec la différence de topographie. Le niveau plan des polders s'élève de quelques mètres puis monte en pente légère au plus haut autour de 17 mètres sur l'unité.

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS



CONCHYLICULTURE SUR L'ESTRAN

L'activité conchylicole (mytiliculture et surtout ostréiculture) s'est implantée en baie des Veys à partir des années 1960. Dans le Calvados, sur le flanc est, elle est présente (Grandcamp-Maisy, Géfosse-Fontenay) et sur la marge nord-ouest (Sainte-Marie-duMont). En 2021, 760 emplois ont été répertoriés. 167 hectares sont dédiés aux huitres pour un chiffre d'affaire de 22 millions d'euros et 8 hectares soit dédié aux moules pour un chiffre d'affaire de 0, 2 millions d'euros.

DES PAYSAGES OUVERTS DE POLDERS

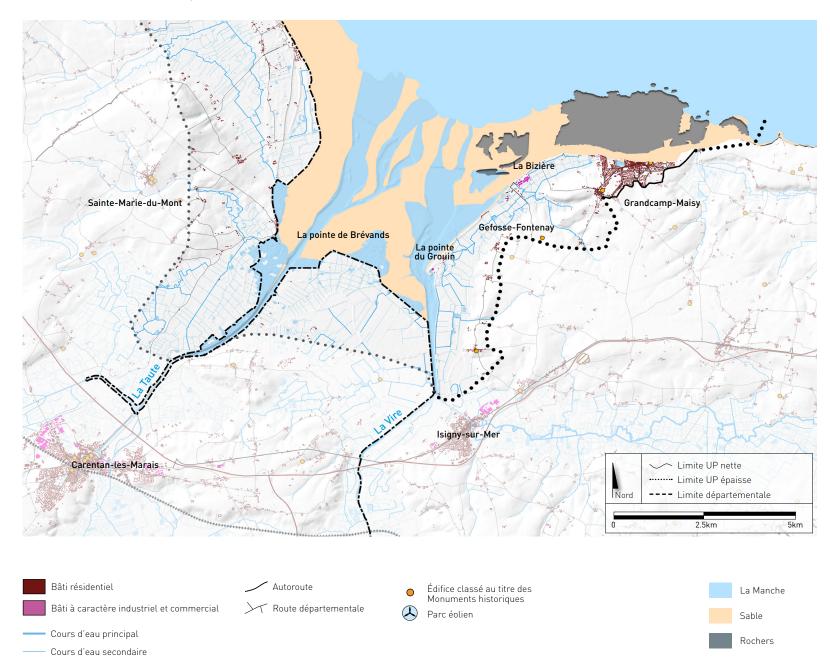
Bordées de rarissimes haies, les parcelles sont à dominante herbagère de couleur vert tendre, car les sols sont marécageux. Certains polders, notamment ceux façonnés dans les années 1970, sont au contraire orientés vers des cultures céréalières (le maïs particulièrement), oléagineuses et maraîchères, à proximité de la Vire. Leurs teintes sont rythmées par les saisons, mêlant l'ocre, le vert émeraude et le bleuté des légumes. Les parcelles rases entrecoupées de digues, autrefois des prairies ont tendance à devenir des cultures.

COTEAU BOCAGER

Au dessus des polders le niveau de la topographie monte légèrement. L'érosion naturelle à façonné les pentes douces de ces « falaises mortes ». Aujourd'hui, la mer s'est retirée et ce relief linéaire est arboré, structuré par des haies bocagères essentiellement composées de chênes, frênes et noisetiers. Parfois, au travers des écrans bocagers, ces rebords de plateau offrent des vues lointaines sur les marais pâturés et la mer.

Conchyliculture

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ



URBANISATION PORTUAIRE ET BALNÉAIRE

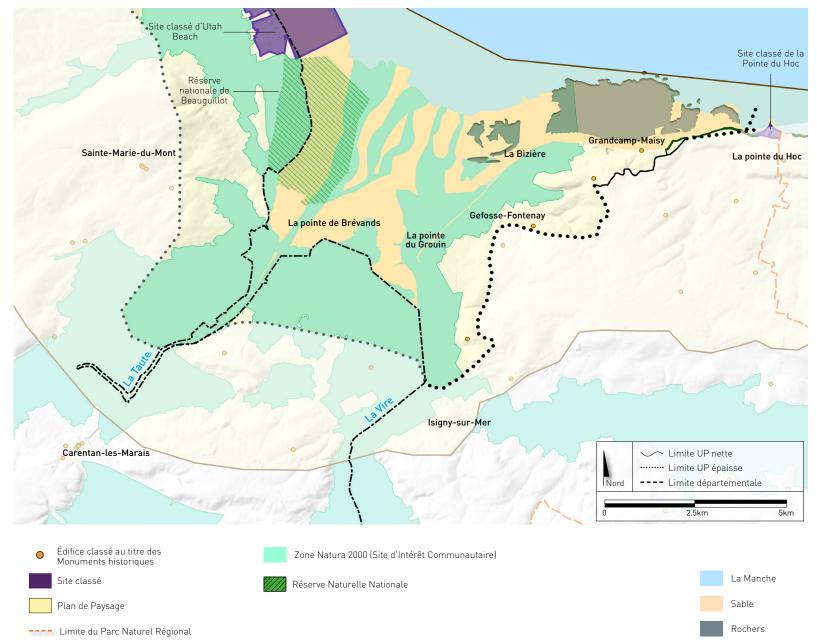
Les activités économiques sont tournées vers la pêche et le tourisme. Grandcamp-Maisy et Porten-Bessin sont les premières places de marché des produits de la mer en Normandie. À côté de cette économie portuaire, les nombreux campings et les voiliers témoignent de l'importance des activités balnéaires dans l'économie locale. Grandcamp-Maisy est depuis le XIXe siècle une station balnéaire prisée des vacanciers. Au-delà des campings en bordure de mer, de nombreux lotissements se sont installés à proximité du port, aux extrémités de la ville.

DES HABITATIONS DISCRÈTES

L'emplacement de l'unité à l'écart de la nationale N13 et encerclé par l'estran crée un paysage peu accessible et peu visité. Les hameaux sont positionnés à la limite du plateau du Bessin, au dessus des polders. Les polders, terrains agricoles gagnés sur la mer sont inondables, ce qui rend l'installation des habitations difficile. Les rares bâtiments sont dédiés à la conchyliculture et à l'élevage de poissons. Quelques maisons isolées contre la côte font une discrète apparition dans le paysage lorsqu'on longe la baie. Le lieu est propice aux visites de touristes pour le dépaysement ou l'intérêt les milieux naturels riche en biodiversité. De nombreux camping cars se positionnent au niveau de la Bizière ou au niveau des points de visibilité sur l'estran.

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS

Composantes paysagères



Site classé d'Utah Beach

« Classé par décret le 02 juin 2010, Utah Beach a, en grande partie, conservé son caractère naturel. Le site offre encore aujourd'hui une vision évocatrice du théâtre des combats. On peut aisément imaginer cette « langue de terre», isolée par les marais inondés et soumis à la pression inexorable de la formidable armée surgie de la mer. La large plage est maintenant ouverte aux activités balnéaires et aux cultures marines. La dune renferme toujours les vestiges des défenses allemandes : blockhaus réutilisés et aménagés, fantômes de béton à peine visibles au milieu des herbes et du sable. Perché sur le premier blockhaus occupé à la Madeleine, le musée propose aux visiteurs tous les détails de cette opération. A l'arrière du cordon dunaire, le long de la route, stèles, monuments et engins militaires alternent avec les vestiges des casemates allemandes ».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/50075f.pdf - Atlas des paysages de la Manche

Site classé de la Pointe du Hoc

Classée au titre des sites en 1955, la Pointe du Hoc fait l'objet d'un réaménagement conséquent en 2004 qui constitue la première réalisation de l'Opération Grand Site « Normandie 44 ». Le parking est déplacé, agrandi, structuré et placé derrière l'épaisse haie qui le dissimule depuis le site. Les accès sont confortés et la voirie refaite. Trois entités paysagères se succèdent : la falaise calcaire en bord de mer, le plateau cultivé et les champs ouverts faiblement bocagers puis le maillage des haies du Bessin, territoire aux formes douces et paisibles. Le paysage de chaos du site a longtemps été un véritable choc pour les visiteurs. Laissé quasiment en l'état, la Pointe du Hoc se découvrait brutalement aux promeneurs après un parcours au cœur des doux paysages du Bessin du bord de mer

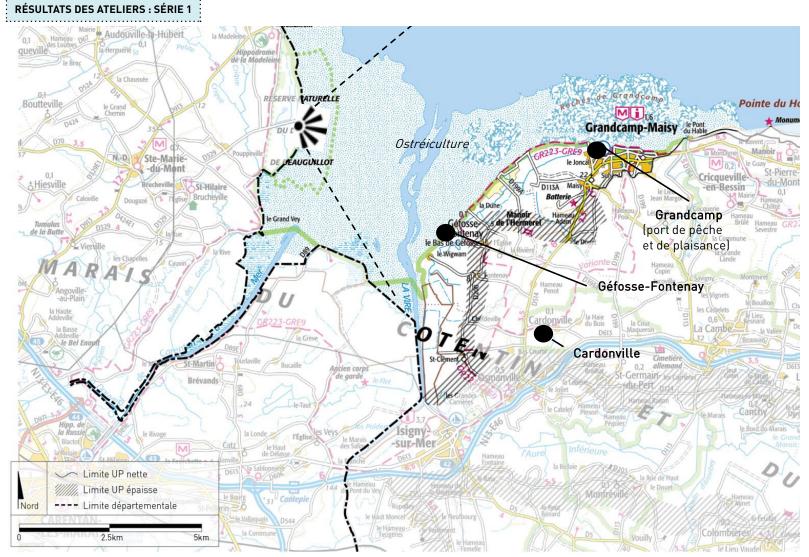
https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14083f.pdf

Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot

Le milieu naturel composé de vasières intertidales, de prés salés, de dunes, de mares et de prairies humides, abrite un grand nombre d'espèces patrimoniales. Plus de 1700 taxons y sont recensés : 345 plantes à fleurs, 760 insectes, 216 oiseaux, 65 mollusques, 30 mammifères, 13 amphibiens et reptiles.

https://www.reserves-naturelles.org/domaine-de-beauguillot

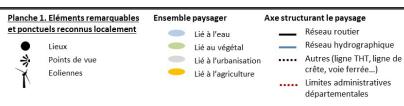
LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES



LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS ET PONCTUELS RECONNUS

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de 3 catégories d'éléments caractéristiques :

- La ville de Grandcamp-Maisy est citée à deux titres. D'abord, il s'agirait du pivot urbain de l'unité paysagère marqué par l'urbanisation balnéaire et le passage pendant la période estivale, «d'une population de 1600 habitants à plus de 7000 habitants». Dans ce tableau balnéaire, est également rapporté «l'impact des campings qui sont tous littoraux en front de mer». La deuxième facette de Grandcamp qui est soulignée et mise en valeur dans les paroles des participants, est son identité de port de pêche et de plaisance qui se poursuit par «un plateau rocheux en mer favorable à la pêche à la crevette et au homard». Est également évoquée l'activité ostréicole avec la localisation d'une zone de parcs à huîtres.
- La baie fait prévaloir le volet naturel de l'unité paysagère, en offrant de nombreux points de vue paysagers qui bien sûr englobent les deux rives. Aussi, cet espace est également prédominé par la question des risques de submersion marine qui «sont importants et s'étendent jusqu'au marais du Bessin». Les trois intercommunalités du secteur, Isigny-Omaha Intercom, Bayeux Intercom et Seulles Terre et Mer, sont regroupées en un syndicat pour aborder ce sujet qui se décline aussi dans les différents outils de planification urbaine (ScoT, PCAET, GEMAPI1, instruction de PC).
- Le patrimoine rural apparaît également un élément fort dans les discours des participants qui évoquent rapidement dans les échanges, les fermes fortifiées et le maintien des herbages « qu'il faut bien distinguer des labours ».



Exercice du photolangage

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur les photos n°1 et 3, qui pour les participants, représentent tout à fait la ville de Grandcamp-Maisy et la baie.



D Quesney 1900-2017. Observatoire photographique



Tourisme Guerre mondiale mémoire



ZNIEFF MG Baie des Veys Odile Pierre

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

(1) L'estuaire depuis le La Baie des Le manoir de Les falaises grand Vey Veys (Michelin, l'Hermerel du Bessin 2024) LA MANCHE Base conchylicole Grandcamp-Maisy Sainte-Mère-GR223 Limite UP nette Limite UP épaisse --- Limite départementale 2.5km Itinéraires paysagers remarquables Points de vue Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain) Route paysagère Point de vue illustré pages suivantes Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...) Sentier de randonnée (GR et GRP)

Composantes paysagères

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite «profane» des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les «itinéraires paysagers»,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

PANORAMA SUR LA BAIE

Les points de vue sur la baie sont nombreux depuis la partie calvadosienne sur laquelle plusieurs routes longent la baie. Dans la Manche la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot donne un accès à deux observatoires. Le reste du rivage est occupé par de larges bancs inaccessibles. Un point de vue remarquable est accessible au Grand Vey.

1 Ouverture sur la baie depuis le Grand Vey





Vue sur les bancs du Grand Vey, la passe de Carentan et la rive est de la Baie des Veys. Le panorama se situe sur une des extrémités de terre les plus avancée dans la baie. Il est alors possible de contempler le paysage horizontal qui s'étend jusqu'aux polders de la rive nord de la baie. @ AGAP Atlas des paysages de la Manche.

2 Panorama depuis le polder de Gefosse-Fontenay





Estran à marée basse et conchyliculture sur la rive est de la Baie des Veys. Le point de vue est particulièrement ouvert sur la largeur de la baie, la rive opposée et à peine perceptible. La ligne d'horizon domine et le ciel se reflète dans les sillons de la marée descendante.



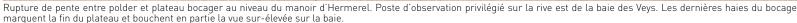
Un chemin accessible aux tracteurs et aux piétons longe la côte de Grandcamp-Maisy jusqu'à la base conchylicole. Ce chemin est doublé d'une route sur une petite portion. Le chemin est souvent en hauteur et domine l'estran.

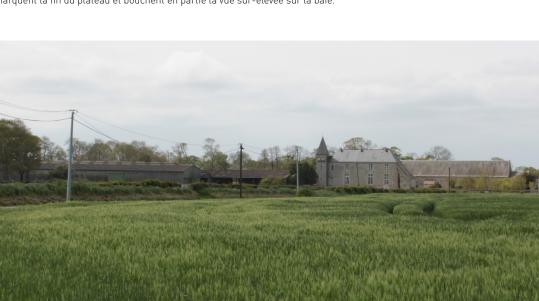
PANORAMA DEPUIS LE HAUT-PAYS

Les points de vue depuis l'arrière-pays, c'est-à-dire le plateau du Bessin sont moins évidents et moins nombreux car le plateau est régulier et plan. Des exceptions sont notables au niveau de la rupture de pente entre plateau et polder et au niveau de Grandcamp-Maisy.

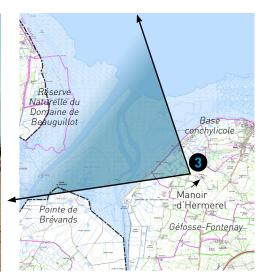
Panorama depuis le manoir d'Hermerel







Le manoir d'Hermerel, inscrit aux Monuments Historiques est un repère dans le paysage. Le Bessin est caractérisé par ce type d'architecture qui domine et jalonne la trame bocagère.





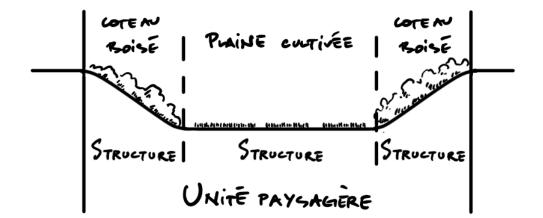
Grandcamp-Maisy.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

«Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Structures paysagères

La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

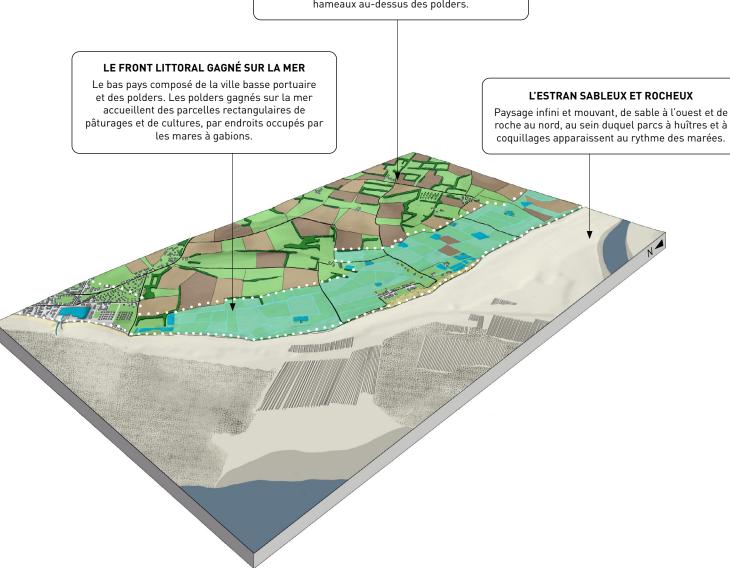
Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

L'ESTRAN MOUVANT AUX PORTES DU BESSIN



LE HAUT PAYS

Bocage délité descendant sur la côte, villages et hameaux au-dessus des polders.



L'unité paysagère de la baie des Veys présente trois structures paysagères.

L'unité est constituée d'un plateau descendant vers la baie. La pente est régulière et naturellement plus élevée que le niveau de la mer. La ville de Grandcamp-Maisy est comprise dans cette topographie dominante.

À proximité de l'estran, une partie des terres est gagnée artificiellement sur la mer, ce sont les polders. Le niveau est légèrement plus haut que le niveau de la mer. Les terrains sont humides et potentiellement inondables.

Contre les polders et la digue, la plage s'étend de Grandcamp-Maisy jusqu'au canal de la Vire. La plage de sable fin à Grandcamp-Maisy est remplacée par un grand estran rocheux au nord. À l'est sur la baie, la plage de sable est très élargie. La côte se resserre au niveau du canal.

On peut donc distinguer les trois structures suivantes :

- Le haut pays
- Le front littoral gagné sur la mer
- L'estran sableux et rocheux

Structures paysagères

DEUX FACIÈS POUR L'ESTRAN

Un estran de sable vaseux

Camping car

positionné sur la

digue

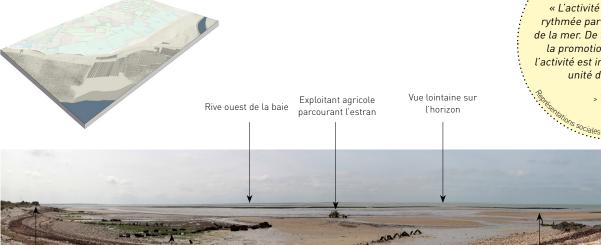
Au sein de la baie sableuse deux dénominations sont faites pour distinguer les typologies de sols. La slikke est la partie inférieure qui est inondée à toutes les marées hautes, même en période de faible amplitude. Elle est sableuse et correspond au lit de la rivière. Le schorre est une zone d'alluvions formant une terrasse au dessus de la slikke par un abrupt allant de 20 cm à 1m. Elle est inondée seulement pendant les grandes marées. De nombreux chenaux permettent l'envahissement progressif par le flot et le drainage des eaux douces (eaux de pluies et de rivières). Sur l'unité, le schorre n'est pas présent car l'eau remonte trop régulièrement jusqu'à la limite de la dique et empêche le développement des plantes halophytes.

Le niveau de la slikke est particulièrement plat et permet l'installation de conchyliculture et mytiliculture. Dans les années 1990, l'élevage de moules sur bouchots a été remplacé par l'installation de grands parcs ostréicoles. 170 hectares de parcs sont recensés aujourd'hui sur le versant est de la baie. Le va-et-vient des marées deux fois par jour est propice au bon développement des huîtres et au passage des exploitants. L'huître s'ouvre et filtre les oligoéléments lorsque l'eau remonte. Quatre rivières et plusieurs petits cours d'eau finissent leur course dans la baie des Veys, ce qui enrichit d'autant plus la qualité des eaux filtrées par les coquillages.

Un platier rocheux

A l'Est de la baie des Veys, l'estran de Grancamp-Maisy est formé par un vaste platier rocheux constitué de calcaires et de marnes du Bathonien. Les roches s'étendent jusqu'à 2,5 km du rivage, sur une longueur de 8 km, commençant à l'est vers la Pointe du Hoc et se terminant vers et l'ouest à l'entrée de la Baie des Veys. La roche est creusée de rides grossièrement parallèles au rivage dans lesquelles l'eau de mer subsiste à marée basse. Il s'agit d'un platier rocheux à dominance d'algues recouvert par intermittence par des aplats de sable fin. Quelques parcs ostréicoles sont installés également sur le platier.





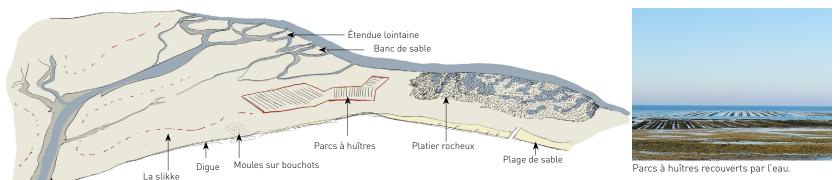
Bunker en ruine

Vestiges de bouchots

L'ESTRAN SABI FUX FT ROCHFUX

Parc ostréicole

Digue rocheuse



Chenal principal

Schéma de l'estran dans la baie et au large de Grandcamp-Maisy.



L'estran rocheux se découvre à marée basse. De nombreuses alques se forment dans ses cavités.



Culture de moules sur bouchots

L'ESTRAN SABI FUX FT ROCHFUX



Carte de la baie des Vevs avant sa poldérisation.



Carte de Cassini - Voie romaine de Valognes à Bayeux passant par les bancs de sable à marée basse.



Parcours cyclistes le long de la baie. (@Marc Lérouge).



Vue depuis un voilier sur Carentan. (© Isigny-sur-mer canalblog)



Traversée de la baie à pieds (© Presse de la Manche)



Attelage pour visiter les parcs ostréicoles. (© Coutances tourisme).

Des marées

« À marée basse, un désert de sable. À marée haute, l'eau à perte de vue. Un piège qui peut se révéler mortel. Les archives sont pleines de ces drames toujours renouvelés. Un mur de brume surgit soudain de la mer, vous aveuale et vous assourdit. Vous êtes dans la ouate. Impossible de vous orienter pour retrouver la rive. »

dangereuses





Passage à marée basse de la baie des Veys - Gilles de Gouberville. (© Kevin Bazot (©DP) - La Presse de la Manche).



Sable fin et sport nautique à Grandcamp-Maisy. (© Calvados tourisme).



Les phoques de la baie des Veys font partie des trois populations reproductrices de phoques vaux marins en France. Cette espèce est protégée. (©La presse de la Manche).

UN TERRITOIRE SPECTACLE

Dangers de passage

La baie fut autrefois un lieu de passage très fréquenté, qui permettait de joindre à pied la Manche et le Calvados, par marée basse, en évitant les marais de Carentan. En 1046 la chevauchée de Guillaume le Conquérant à travers la baie est devenue légende. Guillaume traversa la baie à cheval en pleine nuit pour échapper à ceux qui voulaient l'assassiner. Il rejoindra Falaise à temps et atteindra son objectif sans encombre. Quatre qués principaux d'est en ouest permettaient de traverser la baie. La carte de Cassini datant du XIIIème siècle atteste d'une voie romaine reliant Valognes à Bayeux en passant par la baie. Aujourd'hui, les passages ne se font plus par la baie. Régulièrement, la presse atteste de personnes prisent au piège par la rapidité des marées montantes.

Tourisme diversifié en baie

La baie des Veys et son impression de grand large attire les touristes en quête de nature et de calme. Les parcours à vélo et les chemins de grande randonnée permettent de longer la baie. Régulièrement des campings-cars s'installent juste au-dessus de l'estran au niveau des diques empierrées. Les balades à cheval ou les excursions en bateaux permettent d'expérimenter les vues lointaines qu'offre l'horizontalité de la baie. De nombreuses espèces d'oiseaux, comme les courlis ou les cigognes sont visibles. Lors de leur migration, les oiseaux y font escale avant de rejoindre la baie du Mont-Saint-Michel. De nombreuses espèces y passent l'hiver. La présence d'une colonie de phoques est un attrait important. Cette présence confirme que la baie est un espace calme et tranquille, en dehors des grands flux et loin du littoral balnéaire du Calvados.

Tourisme balnéaire à Grandcamp-Maisy

Au nord-est de la baie, à Grandcamp-Maisy, les plages de sable offrent un territoire d'accueil pour les vacanciers. La ville développe les sports nautiques et les loisirs de plage : pêche à pied, baignade surveillée, aire de jeux.

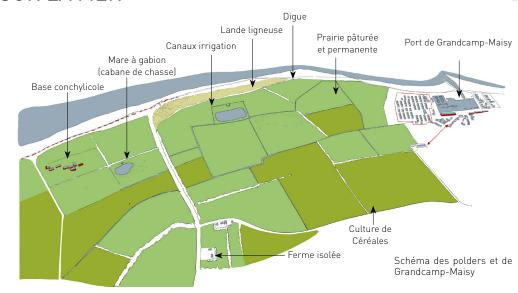
Grandcamp est réputée pour sa pêche : les marins-pêcheurs ramènent quotidiennement tue diversité de poissons et coquillages, comme la pétoncle, le bulot, la sole, le lieu jaune et surtout la coquille Saint-Jacques, spécialité et fierté locale.

LE FRONT LITTORAL GAGNÉ SUR LA MER





Pont de Vey porte à flot construit en 1826 (© PNR des Marais du Cotentin et du Bessin).







Culture céréalière, mare à gabion, silo et base conchylicole en fond. Géfosse-Fontenay.



La digue en pierre protège les polders. Une bande de lande ligneuse et une maison s'installent sur les parties non exploité par l'agriculture.

«La continuation de l'usage agricole, au moins par le pâturage, est nécessaire au maintien du caractère original de ce paysage dont la platitude et les grands horizons font transition avec l'étendue marine. La conservation de la haie entre polders -anciens et récents s'impose comme un signe de la conquête et une ligne forte du paysage»

UNE AVANCÉE PROGRESSIVE SUR LA MER

La zone humide difficilement franchissable en retrait de l'estran a été aménagée dès le XVIIIème siècle. Des canaux ont été réalisés pour recueillir l'écoulement désordonné des rivières. Le fond de la baie a été endigué à plusieurs reprises jusqu'au XXème siècle et asséché pour gagner des terres sur la mer. On passe de l'estran à des terres agricoles géométriques. L'immobilité qui s'en dégage contraste avec le rythme des marais. L'endiguement massif des vasières et la construction de barrages dotés de portes à flot a permis de limiter efficacement la pénétration des eaux salées.

Les digues hautes de quelques mètres bordent les vasières et l'estran suivant de longues lignes droites. Bordées de rarissimes haies, les parcelles sont partagées entre cultures et prairies herbagères de couleur vert tendre, car les sols sont marécageux. Ces polders, façonnés dans les années 1970, sont orientés vers des cultures céréalières (le maïs particulièrement), oléagineuses et maraîchères.

UNE RICHESSE PATRIMONIALE

Les polders du secteur est de la baie des Veys sont majoritairement cultivés ce qui entraine la construction de silos. Ces terres sont essentiellement privées. Les prairies naturelles qui accompagnent les cultures sont fauchées et pâturées par des bovins et des chevaux. Des conventions, passées entre le Parc Naturel Régional et les exploitants, fixent les règles de gestion, pour éviter la banalisation du site et favoriser un entretien garantissant l'hébergement d'une multitude d'espèces animales et végétales.

La côte présente un intérêt écologique avec la présence de lande ligneuse en bordure de polders et de mares à gabions créées par l'homme. Elles sont représentatives de la chasse aux gibiers d'eau, bien active aujourd'hui. Les parcelles agricoles sont traversées par des canaux discrets, délimitant les parcelles pour la plupart. Une végétation halophile basse s'installe dans ces fossés.

LE FRONT LITTORAL GAGNÉ SUR LA MER

Tourisme balnéaire

« Les années 1960 sont marquées, sur tout le littoral, par l'essor du camping. Grandcamp-les-Bains devient Grandcamp-Maisy et les cartes postales témoignent de cette inscription du tourisme directement sur le trait de côte, mêlé aux activités économiques du littoral. »

Affiche éditée par les chemins de fer mettant en avant les atouts touristiques Grandcamp-les-Bains devenu Grandcamp-Maisy (©Représentations culturelles et touristiques du Calvados).





L'essor des campings dans les années 1960 se mêle aux activités de pêche.



Le trait de côte de Grandcamp-Maisy avec ses villas est renforcé par une dique pour lutter Aujourd'hui encore le port de Grandcamp-Maisy associe tourisme et la pêche. contre l'érosion et pour accéder en tout temps à la mer.





Villa le haut fossé. (© Représentations Villa Le manoir. culturelles et touristiques du Calvados).





Villa Saint Nicolas.



Villa Mathieu.

GRANDCAMP-MAISY, VILLE BALNÉAIRE ET PORTUAIRE

Entre 1880 et 1930, Grandcamp fut une des plages les plus renommées en France. À cette époque, les Français possèdent de nouveaux moyens de transport pour de faibles distances (automobile, train, tramway...). Au début du XXème siècle, le village était relié par les chemins de fer français. Affiches et plus tard cartes postales illustrent le développement du tourisme balnéaire.

C'est ainsi que les habitants de la capitale et de ses alentours affluent sur Grandcamp. C'est à cette époque que la ville connait un essor économique important et l'arrivée d'une population inattendue : la bourgeoisie parisienne et l'aristocratie.

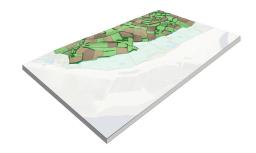
De nos jours, la ville témoigne de cette époque avec la présence de nombreuses villas. Elles sont une dizaine à border le littoral: villa Mathieu. villa Saint-Nicolas, le Manoir, les Hirondelles, toutes plus somptueuses les unes que les autres. Le port est le cœur de Grandcamp. Il garde une identité forte étant un des ports de pêche les plus important de la côte normande avec 45 bateaux. L'activité de pêche se mêle à l'économie liée au tourisme, visible dans les aménagements et les bâtiments.

Grandcamp-Maisy se situe à la charnière entre la frange littorale et le haut pays. Le centre historique s'est développé autour du port et le front de mer. La topographie remonte vers Maisy et l'urbanisme change significativement. Les lotissement sont installés en hauteur et dominent la ville. En remontant encore, les bocages du haut-pays viennent fermer au fur et à mesure les horizons.

UN TRAIT DE CÔTE ADAPTÉ

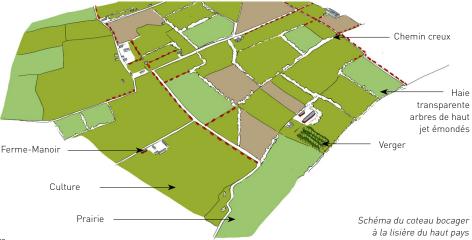
Le front de mer se minéralise et se durcit pour lutter contre l'érosion et pour faciliter l'accès à l'eau. Les activités de pêche n'ont plus cours sur le perret. Les espaces gagnés sur l'estran sont utilisés pour les activités économiques et le tourisme nautique qui prennent la place des pêcheurs.

I F HAUT PAYS



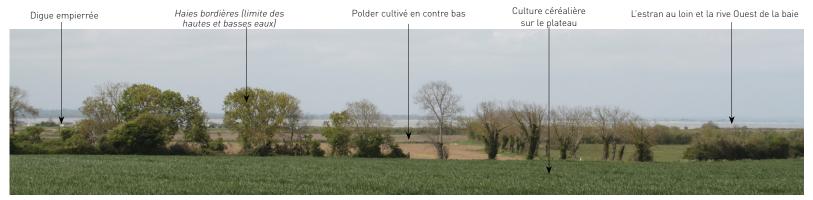






émondés.

Haie transparente de hauts jets Verger à proximité des fermes-manoirs.





Les hameaux et les fermes-manoirs ponctuent la limite du plateau du Bessin. Les fermesmanoirs, bâties en calcaire et recouvertes d'ardoises, sont regroupées autour d'une cour. Elles présentent un aspect pouvant paraître austère et imposant mais sont caractérisées par une architecture de qualité, illustrant l'opulence historique du Bessin.



Au-dessus de Grandcamp-Maisy, les quartiers résidentiels pavillonnaires dénotent de l'architecture locale des hameaux du plateau du Bessin et du centre de Grandcamp-maisy.

LES BOCAGES LIMITES DE POLDERS

Aujourd'hui, en retrait de la côte, ces falaises sont qualifiées de «mortes», au sens géomorphologique. Uniques points hauts des paysages de la baie des Veys, ces contreforts arborés culminent à près de 30 mètres d'altitude et concentrent la majorité des habitations. Structurées par un maillage bocager délité, les parcelles de taille moyenne sont occupées par des prairies et des cultures céréalières. Frênes, sureaux, noisetiers et prunelliers composent les haies et ferment les vues, malgré la situation en promontoire de ces reliefs.

HAMEAUX SUR LE PLATEAU

Dans la baie des Veys, le calcaire écru et le schiste ocre à brun-bleuté sont employés sous forme de moellons pour la maconnerie des bâtiments traditionnels. Les toits sont majoritairement couverts d'ardoises bleues ou de tuiles mécaniques. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont basses et longilignes. Les ouvertures sont de dimensions et de formes variées. Les encadrements sont discrets et ne répondent pas à une symétrie de façade. Les fermes sont généralement closes organisées autour d'une cour intérieure. Les maisons de bourg sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+2 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur faîtage est le plus souvent parallèle à la rue. Les bourgs, hameaux, maisons et fermes isolées sont situés hors des espaces de marais, préférentiellement sur le coteau, en limite des polders dans la baie des Veys. De Grandcamp à Maisy les routes remontent vers le plateau du Bessin. De nombreux lotissements pavillonnaires se sont installés contre ces routes et prennent une place importante dans le paysage visuel à l'approche de la ville.

« La combinaison de la sédimentation et des aménagements agraires crée le paysage actuel de la baie qui apparaît comme une plaine agricole devançant une plaine marine.»



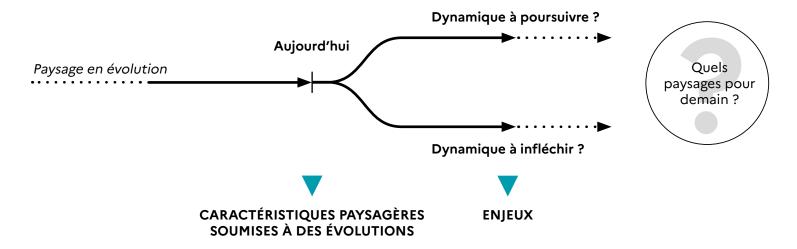
LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
- «Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.»
- Qualification des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.»

- Enjeux paysagers :
- « Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A17, A18. Un total de 24 personnes a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A27, A28. Un total de 23 personnes a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

«Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ?»

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'anticiper leurs futures évolutions, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

■ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

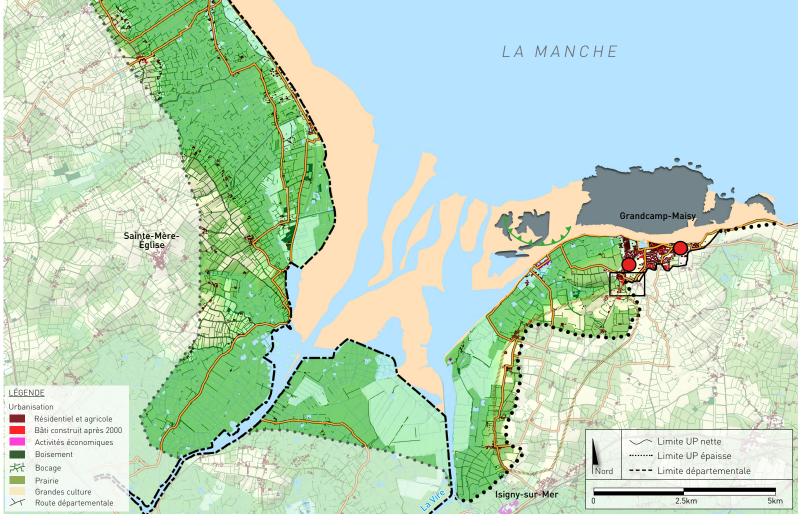
Évolutions et enjeux paysagers



- Augmentation de l'espace consacré à la conchyliculture
- Recul du bocage au niveau de la limite entre polders et coteaux agricoles
- Délitement du bocage sur les limites du haut-
- Stabilité des polders pâturés
- Ensablement des parcs à huîtres
- Envasement du fond de la baie

Urbanisation

- Densification de l'urbanisation au centre de Grandcamp-Maisy
- Les bourgs anciens se joignent par des maisons pavillonnaires le long de la route. Connexion entre Grandcamp et Maisy
- Installation du village-vacances à l'ouest de Grandcamp
- Implantation de hangars dédiés à la conchyliculture
- Implantation d'usine dédiée à la culture et au tissage du lin à Grandcamp-Maisy
- Création de la voie verte jusqu'à Isigny-sur-Mer



Urbanisation

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Densification du bâti (ZAC. réhabilitation du bâti....)



Étalement urbain

Mobilité Dynamiques récentes (depuis 2000)



Littoral

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Ensablement

Agricoles

Dynamiques principales (depuis 1950)



Suppression des haies, ouverture des paysages



Augmentation de l'espace consacré à la conchyliculture

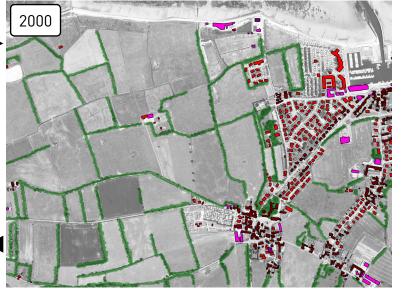
INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- Manque d'entretien des digues
- Perte de lisibilité de la limite entre polder et «Haut pays» céréalier
- Ensablement des parcs à huîtres

GRANDCAMP-MAISY







Bâti résidentiel construit avant 1967 Bâti résidentiel apparu Bâti construit apprès 2005 Bâti d'activités construit avant 1967 Bâti d'activités apparu entre 1967 et 2005 Bâti d'activités apparu of the service apparu entre 1967 et 2005

ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ENTRE 1965 ET AUJOURD'HUI

Grandcamp-Maisy a connu un développement important de son urbanisation. À la limite entre le polder et le « haut-pays », la campagne tend à perdre sa lisibilité.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : Les hameaux sont concentrés sur le centre-bourg, lien léger existant entre Grandcamp et Maisy par des maisons le long de la route.

2000 : Des quartiers pavillonnaires s'implantent dans les dents creuses et entre Grandcamp et Maisy. De grands bâtiments résidentiels sont construits contre le port ainsi que des bâtiments d'activités.

2020 : Étalement urbain continu avec le villagevacances, les lotissements et la connexion entre Grandcamp et Maisy. De nombreux bâtiments liés à l'agriculture se sont implantés à proximité de la ville et au sein des parcelles agricoles.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

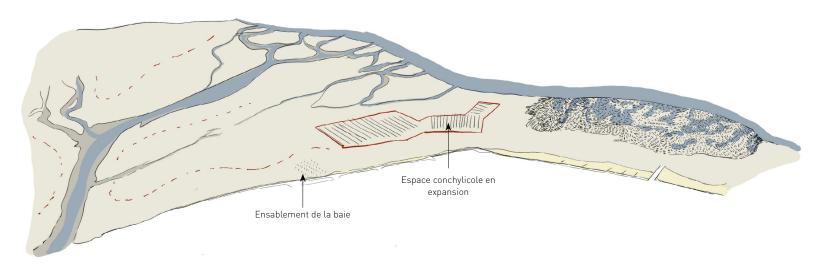
1967: Des vergers et de nombreuses haies délimitent les parcelles. À l'approche du polder, les haies sont moins nombreuses.

2000 : Les vergers ont disparu et le bocage se maintient.

2020 : Délitement du bocage autant à l'approche du polder que sur le « haut pays ». Les vergers ont disparu.

>> Les paysages ruraux autour de Grandcamp-Maisy tendent vers la périurbanisation. Les bâtiments récents présentent des caractéristiques architecturales contrastées avec l'architecture traditionnelle locale.

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DE L'ESTRAN SABLEUX ET ROCHEUX



Dynamiques agricoles et environnementales :

- Sur l'estran sableux, l'espace dédié à la conchyliculture est en augmentation, renforçant le caractère productif des paysages de la baie des Veys.
- La baie des Veys subit une mobilité de la bande littorale très rapide et un ensablement conséquent et régulier. Le mouvement des marées pousse le sable sur les points hauts de la baie.



Conchyculture sur la baie des Veys.



Ensablement de la baie.

Les milieux naturels marins et estuariens submergés	Les milieux naturels marins et estuariens, caractéristiques de cette unité sont fortement menacés par la dynamique d'ensablement. Faut-il laisser faire cette dynamique naturelle sur l'ensemble de l'estuaire ou bien envisager des mesures de gestion permettant de maintenir une biodiversité, quitte à envisager de travaux lourds ? A quel prix ?
Les activités économiques de l'estran	La montée des eaux présente un fort impact sur les possibilités d'occupation de l'estran. Les actuelles activités économiques installées sur l'estran (la conchyliculture principalement) doivent-elles trouver de nouveaux emplacements pour continuer ou faut-il envisager des adaptations face à cette dynamique naturelle structurante pour l'avenir ? D'autres activités peuvent-elles être projetées ?
Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche	Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer une élément structurant pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES FRONT LITTORAL GAGNÉ SUR LA MER





Extension urbaine avec les quartiers pavillonnaires de Grandcamp à Maisy.



Urbanisme balnéaire à l'est de Grandcamp-Maisy.



Base conchylicole au nord de la Bizière.



Densification urbaine du centre de Grandcamp-Maisy

Dynamiques agricoles et environnementales :

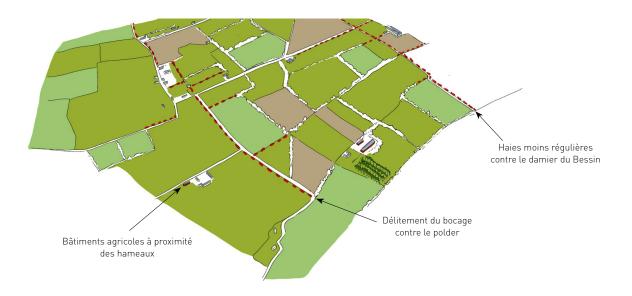
- Plusieurs milliers d'hectares ont été gagnés sur la mer, protégés par des digues construites jusqu'en 1972. Récemment, de nouveaux aménagements ont permis de solidifier la digue et de conforter le polder «Tesnière» contre le canal de la Vire.

Dynamiques urbaines:

- À Grandcamp-Maisy, le centre se densifie avec l'implantation d'immeubles dans les dents creuses de la ville et la requalification des bâtiments existants.
- Le long de la route qui rejoint les bourgs anciens de Grandcamp et Maisy, les quartiers pavillonnaires créent une connexion urbaine quasiment ininterrompue.
- Une urbanisation balnéaire s'installe contre la ville de Grandcamp avec des bungalows, des campings et des « villages-vacances».
- À Grandcamp-Maisy, la culture du lin se développe et de nouvelles usines d'exploitation voient le jour.
- Dans les polders, un secteur est dédié à la conchyliculture. Cette zone économique s'agrandit.
- L'attractivité touristique se développe avec l'arrivée de la voie verte cyclable rejoignant les plages du débarquement à Isiqny-sur-Mer.

Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral calvadosien ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Les paysages poldérisés et le patrimoine hydraulique	La baie des Veys est caractérisée par ses paysages poldérisés, permis par la construction de digues ayant fait l'objet de nombreux travaux de réfection et de solidification. Face à la dynamique de montée des eaux, ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représente-t-elle une valeur patrimonial à valoriser ? Peut-on envisager des secteurs poldérisés submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ?
L'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche	Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, réduites, voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DU HAUT PAYS





Bâtiment agricole en bardage bois à Osmanville.



Confusion des limites entre polders et haut-pays à Géfosse-Fontenay.



Délitement des haies du bocage en damier, Osmanville.

Dynamiques agricoles et environnementales :

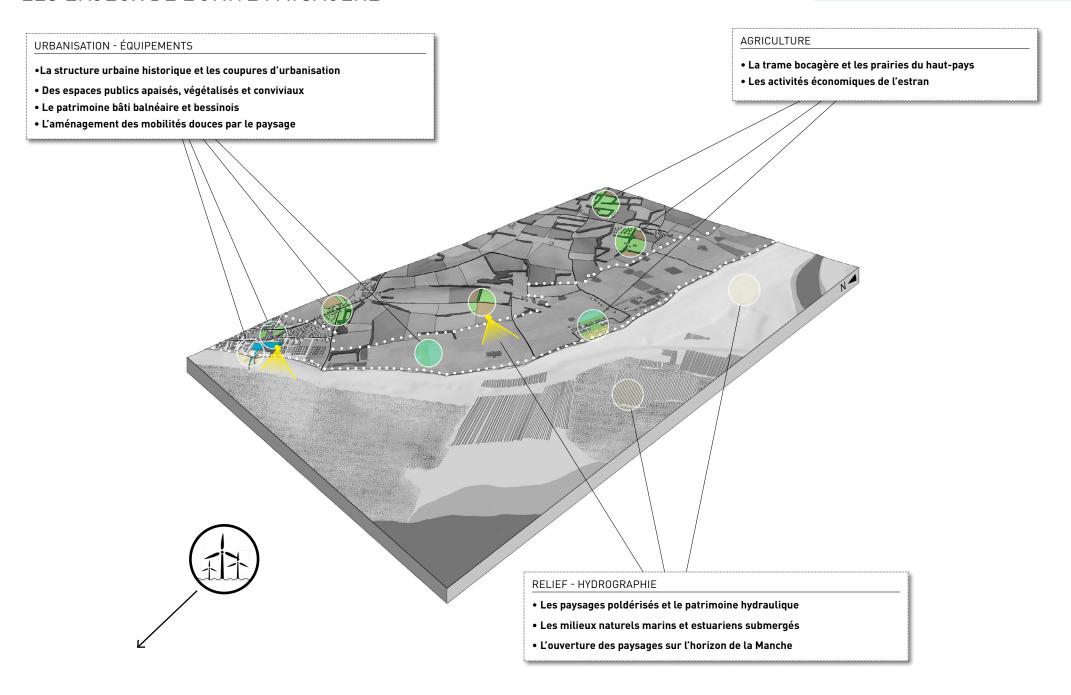
- Entre le niveau des polders et les coteaux agricoles, le bocage du haut-pays tend à remonter peu à peu. La limite n'est pas aussi franche qu'auparavant entre le haut-pays et les polders.
- De l'autre côté sur les parcelles agricoles du bocage en damier du Bessin, les haies se délitent également.

Dynamiques urbaines:

À proximité des hameaux de nouveaux grands bâtiments agricoles sont construits. Leur apparence extérieure est plutôt bien intégrée dans l'environnement paysager et architectural.

La lisibilité de la trame bocagère	Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur le haut pays, le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies et terres labourables perturbent la lisibilité des paysages. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu? L'exploitation de la ressource en bois présente dans l'ensemble de l'arrière-pays bessinois permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ?
Les mobilités douces	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?
Les logiques de l'architecture locale, notamment pour les bâtiments agricoles	Les paysages du haut-pays présentent plusieurs caractéristiques des paysages du Bessin, notamment la qualité d'une architecture patrimoniale traditionnelle en pierre formant d'imposants ensembles construits composés de bâtiments d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Les évolutions architecturales récentes, notamment le développement des bâtiments agricoles récents et isolés, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral calvadosien et du pays bessinois? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelle place doit prendre l'architecture dans le projet urbain ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche	Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer une élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte?

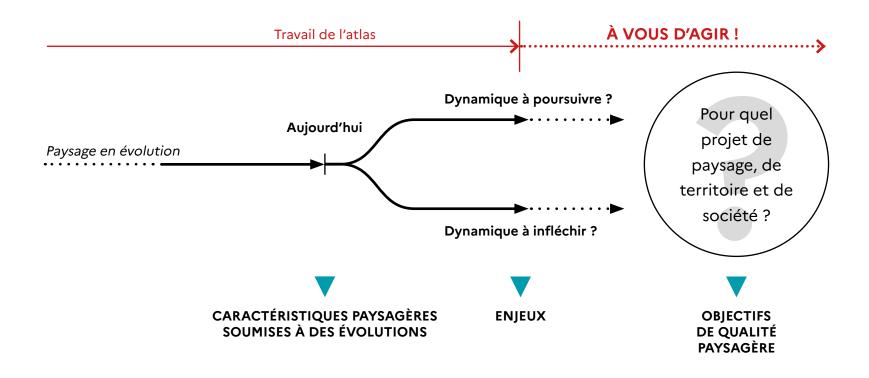
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



FT MAINTFNANT?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir!



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux

- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



LA BAIE DES VEYS, SES PLAGES, SES MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX ET SES POLDERS



Géfosse-Fontenay.

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE CALVADOS - Unité paysagère 1

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 Tél. 02 50 01 83 00





